

Deux retours d'expérience de nos licenciés à propos de la nouvelle liaison cyclable Dijon - Marsannay-la-Côte, balisée V51. (31 juillet 2023)

Chantal

Nous connaissons ces coins et ces itinéraires, d'autant que nous les utilisons lors de notre balade en soirée "Mai à vélo" justement pour éviter la route des Grands-Crus. Nous traversons différemment le quartier des Valendons (sans emprunter le chemin blanc avant la rue Henri Dunant, c'est au mieux un chemin gravel). Mais nous allons plus loin dans la démarche car nous utilisons le chemin du bas du clos du Roy, après les pressoirs à Chenôve pour rejoindre la route des vignes vers la salle des fêtes de Marsannay. J'ai d'ailleurs lu récemment (dans le Bien Public, je pense) que Chenôve allait investir dans sa rénovation et je m'en suis réjouie.

Rentrant de vacances il y a deux jours, j'ai vu les fléchages dans "mon" quartier. Je crains personnellement l'intersection de la rue Pierre-Joseph Antoine avec la rue Charles Poisot à Dijon, très accidentogène depuis des dizaines d'années (priorité à droite non respectée ; il y a encore eu un accident il y a 3 mois environ avec de gros dégâts automobiles, alors avec un vélo ?)

Même si ce travail est insuffisamment abouti, il a le mérite d'exister pour des touristes et d'offrir enfin le lien avec la voie des Vignes depuis Dijon ; nous l'avions évoqué lors de la dernière AG du Codep21 à Selongey avec le représentant du Conseil Départemental. Dommage que le Comité Départemental de Cyclotourisme n'ait pas été consulté par la Métropole !

Yann

Quelques remarques sur cet itinéraire que j'emprunte régulièrement en gravel pour rejoindre Marsannay :

Il permet d'éviter les nombreux et fastidieux feux tricolores des rues de Chenôve et Maxime Guillot mais au prix de + 1,8 km par rapport au tracé direct.

Plusieurs passages dans Chenôve totalisant presque 1 km, des franchissements de bordures de trottoir, de nombreux changements de direction, pas très adapté à la pratique du vélo purement route en groupe, surtout pour des cyclos majoritairement "âgés" ayant moins de réflexes dans les parties "techniques".

Dans le sens retour sur Dijon, je pense qu'il ne faut pas emprunter le Quai Navier qui oblige à effectuer un tourne-à-gauche avec franchissement de la ligne continue pour reprendre l'Avenue Eiffel ; mieux vaut sortir du parking directement sur l'Avenue Eiffel en tournant à droite

Les panneaux B0 (interdiction à tout véhicule) ont-ils été supprimés dans Dijon entre la Rue des Trois Forgerons et le Quai Navier (zone piétonne des promenades du Rhône / Seine / Rhin) ? Ainsi que dans Chenôve à l'entrée du chemin partant de la Rue Général Giraud ?

D'accord avec Chantal, que cet itinéraire n'est pas adapté pour des pelotons comme au Rallye des Vendanges.